MISE EN SOMMEIL D'UNE SOCIÉTÉ[1] OU
FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT

OU

FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Pièces justificatives

❑ En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant ou responsable : 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal pour une mise en sommeil ou une fermeture d'établissement OU par le responsable en France de la personne morale étrangère pour une fermeture de l'établissement principal d'une société étrangère.

1 La mise en sommeil est limitée à deux ans, non renouvelables.